

Date: Le jeudi 29 avril 1999 - n° 24

Heure: 14 heures

Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

La séance est ouverte à 14 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

M. Landry, vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, fait une déclaration concernant l'économie sociale.

M. Tranchemontagne (Mont-Royal) commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

Présentation de projets de loi

Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 23 Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal.

La motion est adoptée.

Mme Léger, ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 26 Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de

garde à l'enfance.

La motion est adoptée.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 205 Loi concernant la Ville de Victoriaville — Le projet de loi peut être
présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 23 juin 1999.
(Dépôt n° 252-19990429)

M. Morin (Nicolet-Yamaska) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant la Ville de Victoriaville.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 205 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 206 Loi modifiant de nouveau la charte de Les Filles de Jésus (Trois-Rivières)
— Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté
avant le 23 juin 1999.
(Dépôt n° 253-19990429)

M. Beaumier (Champlain) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 206, Loi modifiant de nouveau la charte de Les Filles de Jésus (Trois-Rivières).

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 206 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et le ministre d'État à l'Économie et aux Finances sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de documents

M. Landry, vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, dépose :

Le rapport d'activités de la Commission des valeurs mobilières, pour les exercices financiers terminés les 31 mars 1997 et 1998.

(Dépôt n° 254-19990429)

Mme Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, dépose :

Le rapport annuel de l'Agence métropolitaine de transport, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1998.

(Dépôt n° 255-19990429)

Mme Goupil, ministre de la Justice, dépose les rapports annuels des corporations professionnelles suivantes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998 :

- l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

(Dépôt n° 256-19990429)

- l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

(Dépôt n° 257-19990429)

- le Collège des médecins du Québec (MD)

(Dépôt n° 258-19990429)

- l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec

(Dépôt n° 259-19990429)

29 avril 1999

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 29 avril 1999, signée par MM. Jean-Eudes Girard et Jean-Guy Boily de la « Coalition pour la survie de l'hôpital de Jonquière », expliquant les objectifs de ladite coalition, de son macaron et de son thème.

(Dépôt n° 260-19990429)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Houda-Pepin (La Pinière) dépose :

Copie d'un document de travail de la Direction de l'architecture et de l'infrastructure technologique du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, préparé en mars 1998, concernant l'infrastructure détaillée des postes de travail d'appoint.

(Dépôt n° 261-19990429)

À la suite d'une réponse différée, M. le Président rend la décision suivante :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Lorsqu'un ministre prend avis d'une question principale et d'une question complémentaire posées par deux députés différents, il est autorisé à ne donner qu'une seule réponse et seul l'auteur de la question principale se voit accorder une question complémentaire.

Motions sans préavis

Mme Lemieux, ministre d'État au Travail et à l'Emploi, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale des

29 avril 1999

travailleuses et des travailleurs le 1^{er} mai prochain et, de façon particulière, souligne la contribution majeure de toutes les Québécoises et tous les Québécois qui, par leur effort et leur esprit innovateur, continuent d'assurer dignement le développement social et économique du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Loiselle (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la semaine des personnes assistées sociales, qui aura lieu du 3 au 7 mai, afin de sensibiliser la population aux conditions de vie difficiles auxquelles les personnes assistées sociales sont confrontées de façon quotidienne.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque la commission suivante pour l'étude des crédits budgétaires :

- la Commission des affaires sociales, pour ceux du ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
-

M. le Président donne l'avis suivant :

29 avril 1999

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer les séances d'audition, conformément à la *Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président informe l'Assemblée que, le vendredi 7 mai 1999, M. Williams (Nelligan) s'adressera à M. G. Baril, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La politique du gouvernement péquiste quant aux jeunes en difficulté ».

À 15 h 51, conformément à l'article 282 du Règlement, M. le Président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 4 mai 1999, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU